

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

**20170036**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 20 septembre 2017

Date d'affichage : *29 septembre* 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 17

Vote : 17

Pour : 17 (dont 1 pouvoir)

*Adopté à l'unanimité*

Transmis à Mme la Sous-Préfète

De Bayonne,

Publié et rendu exécutoire le :

*29/09/2017*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 septembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ.

Mmes Chantal BONZON, Valérie REcart, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sophie DELETTRE, Mme Annie UHALDEBORDE, M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

**Objet : Subvention allouée à l'association « Niv'au Galop » pour l'année 2017**

Le Maire expose à l'assemblée que l'association Niv'au Galop a fait une demande de subvention par courrier en date du 10 juin 2017.

Aussi, après étude de la demande par un groupe de travail, il propose de lui attribuer une subvention de 400.00€, comme l'année précédente.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 400.00€ à l'association Niv'au Galop.

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

